

La Burundi cr era une "Autorit  de R gulation des M dicaments et des Aliments"

@rib News, 09/12/2017 - Source Xinhua Le Burundi se dotera dans un avenir proche d'une nouvelle structure d'administration burundaise de r gulation des m dicaments et des aliments (ABREMA), dans l'objectif de se conformer au chapitre 21 du trait  fondateur de la Communaut  est-africaine (CEA), particuli rement son article 18 appelant tous les Etats membres de cette organisation d'int gration r gionale "  harmoniser et   coop rer" en mati re de sant . [Photo : Emmanuel Bamenyekanye, directeur du d partement des m dicaments, des pharmacies et des laboratoires.]

A ce jour, la CEA est compos e de six membres,   savoir le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda, Etats fondateurs, le Burundi et le Rwanda qui l'ont rejoint en 2007, ainsi que le Soudan du Sud dont l'adh sion remonte   2016. C'est le directeur du d partement des m dicaments, des pharmacies et des laboratoires du minist re burundais de la Sant  publique et de la Lutte contre le sida, Emmanuel Bamenyekanye, qui a annonc  la cr ation de cette nouvelle structure vendredi   Bujumbura. M. Bamenyekanye a pr cis  qu'avec l'ABREMA, le Burundi veut suivre l'exemple des autres pays de la CEA "mieux avanc s au niveau de la vigilance" sur le contr le de la qualit  des produits pharmaceutiques et des aliments industriellement produits d s leur entr e sur le sol burundais. Car, a-t-il ajout , au niveau de l'espace r gional de la CEA, seul le Burundi n'est pas encore dot  de cet organe de r gulation, alors que certains m dicaments en circulation dans le pays ne remplissent pas les normes requises pour  tre commercialis s. "Les moyens et la r glementation qu'on avait ne permettaient pas   la direction burundaise des m dicaments, des pharmacies et des laboratoires, de remplir toutes les fonctions li es   la r glementation pharmaceutique. En effet, sur huit fonctions r glementaires qu'il faut remplir depuis la recherche et le d veloppement des m dicaments, jusqu'  l'utilisation du m dicament par le patient en passant par les fonctions d'importation, de contr le de qualit  et de promotion des m dicaments, on ne faisait que quatre fonctions", a-t-il r v l . A ses yeux, l'ABREMA, tout comme la loi, vient offrir un cr neau d'espoir comme un "stimulant" au d partement de la pharmacie, pour mener   bien les autres fonctions non encore conduites   ce niveau. "Avec cette nouvelle donne, il y aura une r glementation accrue sur l'utilisation des m dicaments, car, pour le moment, on observe au Burundi beaucoup d' tablissements pharmaceutiques qui servent des m dicaments sans qu'on puisse en revanche ma triser le circuit de distribution. D sormais,  sa va  tre am lior  et ce sera tr s vigilant par rapport aux laboratoires qui nous envoient des m dicaments, ainsi que sur la qualit  de ces derniers", a-t-il promis. L'un des aspects importants de ces r formes est, selon lui, le fait que la population burundaise sera impliqu e dans l' valuation des "effets secondaires" des m dicaments en tant que premi re utilisatrice. "C'est donc les patients qui seront les premiers   t moigner sur les effets des m dicaments sur leur sant  (manque d'app tit, somnolence, etc.). C'est donc ce genre de rapportage, qui concernera d'abord le patient, qui va nous servir de rep re pour am liorer la qualit  des services offerts. Car toutes les r actions ind sirables seront notifi es dans les notices ins r es   l'int rieur des bo tes de m dicaments", a-t-il insist . Pour M. Bamenyekanye, l'av nement de l'ABREMA innove aussi au Burundi en ce sens qu'elle assurera la conformit  aux normes qualitatives des m dicaments pour  viter que certains patients soient victimes de leurs effets secondaires. Dans cette perspective, l'Assembl e nationale burundaise envisage d'analyser et de voter un projet de loi pour r guler la gestion du secteur pharmaceutique dans le pays, en vue de mieux d tecter les m dicaments "contrefaits" et les aliments pouvant constituer un "danger" pour la population. Mercredi dernier, le secr taire g n ral de la CEA, Lib rat Bapfumukeyo, au terme d'une audience aupr s de la deuxi me vice-pr sidente de l'Assembl e nationale, a d clar  que cette loi attendue est "tr s importante" parce qu'elle rendra possible la cr ation d'une autorit  de r gulation des m dicaments et des aliments au Burundi. "En effet, nous sommes tous d'accord, la protection de la population au niveau des aliments et des produits import s demande  tre am lior e au Burundi. Nous savons que les laboratoires burundais ont une capacit  limit e, qui n cessite d' tre renforc e", a-t-il not . Pour ce faire, M. Bapfumukeyo a annonc  que le secr tariat g n ral de la CEA compte appuyer le Burundi afin que l'expertise des autres pays de la CEA plus avanc s en mati re de r gulation des m dicaments et des aliments, puisse lui  tre b n fique. Il a saisi l'occasion pour souligner que dans les autres pays de la CEA, des lois ont d j   t  vot es, suivies aussit t par la mise en place des agences de r gulation des m dicaments et des aliments. "Quant   la question portant sur la p riode pendant laquelle la loi relative sera promulgu e, c'est difficile d'y r pondre avec exactitude car  sa d pendra de l'ampleur des travaux de l'Assembl e nationale dans le pays. Toutefois, nous sommes optimistes, parce que les pr sidents des commissions parlementaires d j  rencontr s manifestent une ferme d termination pour acc l rer le processus d'adoption de cette loi", a-t-il laiss  entendre.

 

 

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});